

Un OUI pour stopper la disparition des terres agricoles

En Suisse, la construction consomme un mètre carré par seconde. Il faut que ça cesse si nous voulons encore avoir des terres agricoles dans cent ans. Bio Suisse recommande de voter Oui le 3 mars à la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire.

La Suisse a attendu plus que d'autres pays pour planifier l'aménagement de son territoire. Les premiers plans de zones ne sont apparus que dans les années 1930, et ils étaient de la compétence exclusive des communes. Sous la pression de l'urbanisation galopante, le peuple a voté en 1969 un article constitutionnel sur l'aménagement du territoire, et la première Loi fédérale sur l'aménagement du territoire n'est entrée en vigueur qu'en 1980.

L'article sur les buts de la Loi sur l'aménagement du territoire dit ceci: «La Confédération, les cantons et les communes veillent à assurer une utilisation mesurée du sol. Ils coordonnent celles de leurs activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire et ils s'emploient à réaliser une occupation du territoire propre à garantir un développement harmonieux de l'ensemble du pays. Dans l'accomplissement de leurs tâches, ils tiennent compte des données naturelles ainsi que des be-

soins de la population et de l'économie.» Ils soutiennent en outre par des mesures d'aménagement la protection des bases naturelles de la vie ainsi que la garantie de sources d'approvisionnement suffisantes dans le pays.

L'urbanisation chaotique a remplacé les bases de la vie

Voilà pour les buts définis par la loi. Ces dernières décennies cependant, les cantons et les communes se sont surtout pré-



occupés d'eux-mêmes. Le résultat se lit dans le paysage. Une surface égale à dix stades de football disparaît chaque jour sous les routes, centres commerciaux, parkings et maisons qui se construisent à tout-va. C'est sur le Plateau que le mitage, c.-à-d. le résultat de l'étalement urbain dû à l'urbanisation chaotique qui règne de Romanshorn à Genève ainsi que dans les centres touristiques des Alpes, est le plus visible.

La nouvelle loi veut changer cela ...

Vu que la forêt est intégralement protégée depuis 1900 par la loi forestière, pratiquement toutes les disparitions de terres se font au détriment de l'agriculture. Si on s'imagine que ça continue comme ça, n'est-on pas obligé de se demander si l'agriculture va devoir se passer du sol? Et comment pourrions-nous donc, s'il vous plaît, produire notre pain quotidien?

C'est tout simple: nous devons utiliser le sol avec beaucoup plus de prudence. La société doit exercer davantage de contrainte dans ce sens sur les instances décisives de la Confédération, des cantons et des communes. Largement soutenue, l'initiative sur le paysage a exercé la pression nécessaire au cours des dernières années, et le Parlement s'est décidé à réviser la Loi sur l'aménagement du territoire et à y incorporer – même si ce n'était qu'à contrecœur – deux revendications principales de l'initiative.

... à l'aide de dézonements et de taxes sur les plus-values

Premièrement, les communes seront contraintes de rézonner en terrains agricoles les zones à bâtir exagérément grandes. Et deuxièmement, une taxe d'au moins 20 % sera prélevée sur les nouvelles plus-values réalisées quand du terrain agricole est transformé en terrain à bâtir.

Cela permettra aux communes de dédommager les propriétaires des terrains dézonés.

Le Parlement a accepté la révision partielle de la Loi sur l'aménagement du territoire à une grande majorité. L'initiative pour le paysage a été retirée sous condition, et l'Union suisse des arts et métiers a déposé un référendum contre la révision de la loi.

La protection des terres enfin devant le peuple

Bio Suisse a soutenu dès le départ idéellement et financièrement l'initiative pour le paysage pour assurer la conservation des terres agricoles qui devront servir de base vitale aux générations futures. En tant que membre du Comité de la campagne «OUI à la Loi sur l'aménagement du territoire», Bio Suisse recommande de remplir immédiatement le bulletin de vote et de déposer son Oui dans l'urne d'ici au 3 mars.

Martin Bossard, Bio Suisse

Photos: Sabine Wunderlin

